



MRC de Maskinongé  
Schéma d'aménagement  
et de développement  
révisé

**Légende :**

- Limites de l'îlot déstructuré
- Affectation agro-forestière de type 1 (5 ha et +)
- Affectation agro-forestière de type 2 (10 ha et +)
- Affectation urbaine
- Rues desservies par l'aqueduc
- Rues desservies par l'aqueduc et l'égout
- Limites de propriété
- Transport électrique
- Limites de la zone agricole

Échelle = 1 : 5 000

Réalisation : Service de  
l'aménagement du territoire

Source : Base numérique  
M.R.N. 1 : 20 000

© Gouvernement du Québec

Plan no.  
**SAN-01 et  
SAN-05**

*Affectations  
agricoles /  
Îlots déstructurés :  
Sainte-Angele-  
de-Prémont*